

MANDAT

L'entreprise :

Domiciliée :

N° de l'entreprise :

Dont le numéro d'ordre de débiteur de prestations imposables (DPI) est :

Autorise le Service de l'impôt à la source de l'Administration fiscale cantonale à faire parvenir à la Caisse de compensation bâtiment & gypserie-peinture, sise rue de Malatrex 14, 1201 Genève, une attestation certifiant qu'elle est à jour avec ses obligations en matière d'impôts à la source ou qu'elle ne figure pas au rôle des débiteurs de prestations imposables, et de l'informer en cas de retard dans le paiement d'impôts à la source venant à échéance.

Cette autorisation est permanente, sous réserve de révocation par lettre recommandée adressée à :

Administration fiscale cantonale (AFC)
Service de l'impôt à la source
Case postale 3937
1211 Genève 3

et à :

Caisses de compensation
bâtiment & gypserie-peinture
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Timbre de l'entreprise

Fait à :

Le :

Signature :